

**MAIRIE DE SURY-ES-BOIS**  
**18260 SURY-ES-BOIS**  
**Tél : 02.48.73.75.28**  
**Fax : 02.48.73.73.97**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Compte-rendu du Conseil Municipal du 08/04/2025**

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué

S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 1<sup>er</sup> avril 2025

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien

Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette, BERTHELOT Aude

Absente : Mme FRAISSANGE Julia

Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

---

Le Conseil Municipal, réuni le mardi 08 avril 2025 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

#### **1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 Commune :**

Le Conseil Municipal – considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion – approuve ce compte à l'unanimité des membres présents (le Maire s'étant retiré).

- Affectation report en fonctionnement : 177 631,94 €
- Solde exécution section investissement : 55 875,06 €

#### **2. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les taux inchangés des 4 taxes directes locales comme suit :

- Foncier bâti : 35,34 %
- Foncier non bâti : 29,95 %
- Taxe Habitation : 17,52 %
- CFE : 25,98 %

Adoption à l'unanimité des membres présents.

3. Budget Primitif Commune 2025 :

M. le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 203 065,44 € en section d'investissement et à 509 997,94 € en section de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

4. Fongibilité des crédits Budget Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

5. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 Assainissement :

Le Conseil Municipal – considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion – approuve ce compte à l'unanimité des membres présents (le Maire s'étant retiré).

- Affectation report en fonctionnement : 141,89 €
- Solde exécution section investissement : 15 656,13 €

6. Budget Primitif Assainissement 2025 :

M. le Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2025 Assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 28 935,13 € en section d'investissement et à 16 729,00 € en section de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

7. Fixation des contre-valeurs au titres des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif :

Compte-tenu des évolutions de la réglementation et du dispositif des redevances des Agences de l'Eau, il est proposé, après en avoir délibéré, de fixer pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à : 0,084 € HT / m<sup>3</sup>.

8. Partenariat relatif au Pack Energie entre la Commune et le Syndicat d'Energie du Cher :

Le Conseil Municipal décide – au vu des travaux à venir – de passer de la formule « Pack Energie Essentiel » à la formule « Pack Energie Premium ».